



PRISE LE 15 OCTOBRE 2018

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RESULTANT DES DELIBERATIONS
DU 30 MARS 2014 ET DU 25 JUIN 2015

Centre Social Municipal
« Les Noël's »
N°2018-184

OBJET : Association « Fêtes » un pas de danse - Convention de mise à disposition

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014 et 25 juin 2015 au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'association « Fêtes » un pas de danse, sise 4 avenue Mirabeau à Soisy-sous-Montmorency et représentée par Madame Lucille PEROUX, sa Présidente, sollicite la mise à disposition d'une salle municipale afin de développer ses activités de danse et fitness.

CONSIDERANT que le Centre Social Municipal « Les Noël's » consent à mettre à disposition une salle au sein de sa structure sans que cela ne vienne perturber l'organisation de ses propres activités,

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de mise à disposition d'une salle entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Fêtes » un pas de danse.

Les modalités de cette mise à disposition sont énoncées dans ladite convention.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gracieux, et ce pour la période scolaire 2018/2019. La convention devra faire l'objet d'une demande de renouvellement chaque année.

Article 3 : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Trésorier principal de Montmorency.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 16 OCT. 2018

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.